

Lyon, 1er février 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **La Métropole s'implique en faveur de la condition animale et accompagne les communes du territoire pour la stérilisation des chats errants**

**Suite à la remise du rapport sur la condition animale confié à la conseillère métropolitaine Nathalie Dehan par Bruno Bernard, la Métropole de Lyon et une dizaine de communes présentent un dispositif visant, dès cette année 2023, à la stérilisation des chats errants. Mais ce rapport propose aussi un plan d'actions destiné à améliorer la condition des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des animaux sauvages captifs.**

Les chats non stérilisés peuvent se reproduire très rapidement : un couple pourrait engendrer 20 000 individus en quatre ans. Cette situation a aussi des impacts en matière de biodiversité, les chats étant un des prédateurs des oiseaux dont les populations sont en déclin. Les campagnes de stérilisation engagées ont été mises à mal pendant les confinements liés au Covid, entraînant des populations en hausse depuis sur le territoire de la Métropole. On estime que la population de chats errants, actuellement présents sur le territoire, serait de 60 000 individus selon la SPA.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon s'investit par un soutien financier aux communes dans leur action en faveur des chats libres. Cette aide doit permettre d'amplifier les efforts relatifs à la limitation de la reproduction des chats. Il s'agit de réguler les populations de chats errants afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ce dispositif couvre l'année 2023 et vise à soutenir des actions très locales, sachant qu'il faut stériliser 75 % d'un groupe afin de maîtriser la dynamique.

En matière de protection de la biodiversité, cette maîtrise de la population des chats aura un impact positif sur la pression qu'elle exerce sur la faune sauvage, notamment les oiseaux, les petits mammifères et les lézards. En France, près de 75 millions d'oiseaux et 50 millions de mammifères seraient ainsi tués chaque année par les chats errants. Le dispositif viendra donc enrichir les mesures prises en faveur des espèces et des milieux dans le cadre stratégique du Plan nature dont l'un des défis est de lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Le dispositif a vocation à soutenir financièrement une augmentation du nombre de chats stérilisés/libres. L'aide prendra en charge 100 % des frais résiduel des stérilisations supplémentaires pour une commune déjà impliquée sur le sujet, 80 % pour une commune qui s'y impliquerait pour la première fois. Un premier budget de 50 000€ sera proposé à cet effet aux élus métropolitains lors de la Commission permanente du 27 février.

Au-delà de cette action immédiate pour réguler la population de chats errants – une première à l'échelle de la Métropole de Lyon –, la Métropole de Lyon va mettre en place d'autres actions proposées dans le rapport Dehan qui préconise un certain nombre d'actions pour améliorer la condition de l'ensemble des animaux vivant sur le territoire.

#### **Contact Presse :**

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) 06 98 51 59 94

### **Les actions pour améliorer la condition des animaux de compagnie**

#### **→ Auprès des communes :**

1. Jouer le rôle de facilitateur et d'animateur des démarches du territoire en créant un espace de discussion et en encourageant le partage de bonnes pratiques entre les communes et les associations. Ces échanges pourraient donner naissance, à moyen terme, à un observatoire métropolitain de la condition animale.
2. Proposer la mise en place d'une convention entre les communes et la Métropole, visant à améliorer la prise en charge des populations de chats errants.
3. Coordonner une campagne de sensibilisation à destination des communes en matière de stérilisation des chats.
4. Porter à la connaissance des communes, des professionnels et des habitants leurs obligations en matière de bien-être animal et encourager l'installation d'élus délégués à la condition animale dans les 59 communes du territoire.

#### **→ Auprès des professionnels :**

5. Lancer un appel auprès des vétérinaires du territoire, afin que ceux-ci proposent des tarifs au prix associatif pour la stérilisation des chats.

### **Les actions pour améliorer la condition des animaux d'élevage**

1. Végétaliser les menus proposés aux collégiens et aux agents de la Métropole, avec une option végétarienne quotidienne, et un jour avec une unique option végétarienne.
2. Augmenter la proportion des produits animaux de la Métropole avec le label «agriculture biologique», label le plus exigeant en matière de condition animale, et privilégier les produits animaux issus de circuits courts.

### **Les actions pour améliorer la condition des animaux sauvages captifs**

1. Soutenir la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou Convention de Washington) dans la régulation du commerce des animaux sauvages et la lutte contre le trafic et le braconnage. Un soutien de 150 000 € de la Métropole de Lyon a été attribué pour la CITES, pour l'organisation d'un événement en mars 2022 à Vaulx en Velin.

#### **Contact Presse :**

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) 06 98 51 59 94

**Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon,** *« La défense de la condition animale est une question essentielle. Ce sujet relève aussi bien de l'éthique que de l'écologie. En ce sens, il possède non seulement une composante sociale, puisqu'il traite de la cohabitation entre humains et animaux, qu'individuelle, puisqu'il fait appel à des choix relevant de la vie privée. Le rapport de Nathalie Dehan nous permet ainsi de lancer un certain nombre d'actions en faveur du bien-être animal. »*

**Pierre Athanaze, vice-président délégué à l'environnement, la protection animale et la prévention des risques,** *« la protection animale est un sujet majeur pour les élus métropolitains que nous sommes. C'est un sujet qui interpelle aussi bon nombre de nos concitoyens, mais également de plus en plus d'élus locaux déjà engagés avec nous dans un programme de stérilisation des chats errants dans leurs communes. C'est ensemble que nous parviendrons à créer une indispensable dynamique autour de cette question. »*

**Contact Presse :**

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) 06 98 51 59 94